



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
0670

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

## **Sensibilisation aux bonnes pratiques culturales**

### **1. Libellé de la mesure**

*Via une structure d'encadrement (NitraWal,...),*

- ***Sensibilisation des agriculteurs aux méthodes de bonnes pratiques culturales ;***
- ***Prévision d'entretiens individuels avec les agriculteurs ;***
- ***Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt du compostage et/ou de la biométhanisation du fumier et du lisier pour d'une part, favoriser la réduction des apports diffus d'azote et de phosphore et d'autre part, améliorer la structure et la fertilité des sols ;***
- ***Sensibilisation érosion ;***
- ***Information des agriculteurs des résultats des travaux cartographiques relatifs aux pentes et longueurs de pente de leurs parcelles afin de les aider à respecter les règles établies dans le cadre de la conditionnalité.***

### **2. Explicatif du libellé**

Mêmes missions qu'actuellement pour NitraWal mis à part la sensibilisation à l'érosion dans le cadre de la conditionnalité.

Tenir compte également des autres structures existantes : Agraöst, Fourrages Mieux, CIPF, CER, ...

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Profiter de la structure de NitraWal et de sa position sur l'ensemble du territoire wallon pour qu'elle continue la sensibilisation sur les bonnes pratiques culturales en vue de protéger les eaux des nitrates d'origine agricole, mais aussi, dans le cadre de ses missions sur la conditionnalité à sensibiliser et informer les agriculteurs sur les règles établies en matière de lutte contre l'érosion.

Il faut également noter que les conseillers des mesures agri-environnementales (MAE) sensibilisent déjà les agriculteurs sur ces phénomènes via les mesures de type couverture hivernale, tournière enherbée en bordure de culture ou encore bande de parcelle aménagée.